

I. CERTIFICAT MEDICAL

a. Présentation d'un certificat médical (ou de sa copie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition (et pas de la date du dépôt du dossier).

b. Pour les étrangers : certificat médical en français avec obligation d'identification claire du nom du médecin.

II. LICENCES ACCEPTEES :

(non expirée / en cours de validité à la date de la manifestation)

a. Licences FF Athlétisme :

- Athlé Compétition
- Athlé Entreprise
- Athlé Running ou Pass Running

b. Licences acceptées également :

- FF Tri (Triathlon)
- FF CO (Course d'Orientation)
- FF PM (Pentathlon Moderne)

c. Autres licences avec mention obligatoire de : « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition »

Les licences UNSS et UGSEL sont acceptées si l'engagement (l'inscription) est réalisé par l'établissement scolaire ou l'association scolaire.

Toute autre licence est refusée, en particulier :

- a.** Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME)
- b.** Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)
- c.** Fédération des Raids Multisports
- d.** France Skyrunning Association (FSA)
- e.** Fédération internationale (ex : International Skyrunning Federation)
- f.** Licence en langue étrangère